

VILLE DE MORSANG-SUR-ORGE

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 MARS 2018

2018.01

Présents : Mme **RAUZE**, Mme **ARASA**, M. **VAN LEEUW**, Mme **SAINT-FELIX**, Mme **LENFANT**, M. **BRUN**, Mme **BOUCHON**, M. **BERTHOU**, Mme **SAINT-HILAIRE**, M. **LAFAGE**, Mme **LEPERS**, Mme **LOICHOT**, Mme **GIOVANNINI**, M. **MONTOYA**, Mme **LEMPERRIERE**, M. **DUDIOT**, Mme **MARSAL**, Mme **CARVALHO**, Mme **LEULLIER**, Mme **HAZOUT**, M. **PRANAL**, M. **ZIGA**, M. **GAULTHIER**, M. **NACHIN**, M. **MARSOLLAS**, Mme **DURANTON** (jusqu'à 22h01), M. **CHARNET** (jusqu'à 22h01), Mme **NAÏT-KACI** (jusqu'à 22h01), Mme **LEBOUC** (jusqu'à 22h01), M. **DICKO** (jusqu'à 22h25), Mme **GAUDIN**

formant la majorité des membres en exercice

Excusés représentés :

M. **GUENVER** donne pouvoir à M. **LAFAGE**

M. **LAURENT** donne pouvoir à Mme **CARVALHO**

Mme **MERMAZ** donne pouvoir à Mme **HAZOUT**

Mme **BAQUÉ-VIARDIN** donne pouvoir à Mme **NAÏT-KACI** (jusqu'à 22h01)

Absents :

Mme **BAQUÉ-VIARDIN** (à partir de 22h01)

Mme **DURANTON** (à partir de 22h01)

M. **CHARNET** (à partir de 22h01)

Mme **NAÏT-KACI** (à partir de 22h01)

Mme **LEBOUC** (à partir de 22h01)

M. **DICKO** (à partir de 22h25)

Secrétaire de séance : Mme Caroline **SAINT-HILAIRE**

En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions n° 2017-287 à 2017-291 et n° 2018-01 à 2018-45 prises en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * * * *

Madame le Maire propose, avant d'ouvrir la séance, de respecter une minute de silence suite au décès de Monsieur Laurent GOVIGNON, ancien conseiller municipal, décédé le 12 janvier dernier.

Ouverture de la séance : 20h35

Après la déclaration de Madame le Maire sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018 (annexe 1), la séance est suspendue à 21h15. Le débat entre les citoyens et les élus se déroule.

Suite à l'intervention de Madame Marianne DURANTON (annexe 2), Mesdames DURANTON, NAÏT-KACI, LEBOUC et Monsieur CHARNET quittent la séance du Conseil à 22h01. Le débat se poursuit.

Monsieur DICKO quitte la séance à 22h25. Le débat se poursuit.

Reprise de la séance : 23h11

I – FINANCES

**C.M. du :
06.03.2018**

OBJET : Débat et Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2018.

**Délibération
N° 2018.01**

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR),

Vu la Loi n° 2015.991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et l'état du Personnel,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires présenté,

**Présents : 26
Représentés : 3
Absents : 6
Pour : 29**

PREND ACTE par le vote du conseil du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

DIT que le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne et au Président de l'Agglomération « Cœur d'Essonne Agglomération » conformément à la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 dite NOTRe.

**C.M. du :
06.03.2018**

OBJET : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Culturel de Territoire (CCT) - Année 2018.

**Délibération
N° 2018.02**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2016-02-023 du 27 juin 2016 du Conseil Départemental pour « le Département, acteur du rayonnement culturel de son territoire – une politique culturelle pour tous »,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Morsang-sur-Orge de continuer d'adhérer au dispositif départemental de Contrat Culturel de Territoire (CCT) et d'Aide à l'Investissement Culturel (AIC),

**Présents : 26
Représentés : 3
Absents : 6
Pour : 29**

DELIBERE et

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions avec le Conseil Départemental de l'Essonne pour des actions de développement culturel et signer tout document y afférent.

SOLLICITE du Conseil Départemental les aides et soutiens les plus élevés possibles pouvant être consentis dans le cadre du dispositif de Contrat Culturel de Territoire pour l'année 2018.

IMPUTE les recettes correspondantes au Budget Communal.

II - AFFAIRES GENERALES

C.M. du : **OBJET : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte Orge**
06.03.2018 **Yvette Seine (SMOYS).**

Délibération **Le Conseil Municipal,**
N° 2018-03

Vu les articles L.5211-17, L.5211-20, L.5212-16, L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-5 en date du 18 janvier 2018 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS), approuvant les nouveaux statuts,

Vu le courrier du SMOYS en date du 30 janvier 2018 demandant aux communes et EPCI, adhérents de délibérer dans les trois mois,

Présents : 26
Représentés : 3
Absents : 6
Pour : 29

DELIBERE et

APPROUVE la modification suivante apportée aux statuts du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) :

- la transformation du syndicat mixte fermé à la carte en syndicat mixte ouvert à la carte, qui exerce les compétences suivantes :

* l'organisation et fonctionnement du service public de la distribution d'électricité,

* l'organisation et fonctionnement du service public de la distribution du gaz,

* les infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

APPROUVE la modification de l'article 6 : condition d'adhésion et de retrait.

APPROUVE les nouveaux statuts en date du 18 janvier 2018 annexés à la présente délibération.

III - CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

C.M. du : **OBJET : Modification des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération.**
06.03.2018

Le Conseil Municipal,

Délibération
N° 2018.04

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et modifiant certaines compétences obligatoires des Communautés d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'article 8 des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération autorisant la révision des statuts,

Vu la volonté des communes de confier de nouvelles compétences facultatives à Cœur d'Essonne Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'il convient de modifier, conformément à la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République susmentionnée, la liste des compétences obligatoires exercées par Cœur d'Essonne Agglomération mais également la liste des compétences optionnelles et facultatives,

Vu la délibération n° 17.193 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2017 relative à la modification des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération,

Présents : 26
Représentés : 3
Absents : 6
Pour : 29

DELIBERE et

DECIDE de modifier, conformément à la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la liste des compétences obligatoires comme suit :

- d'ajouter la compétence « *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement* »,
- d'ajouter les « terrains familiaux » à la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ».

DECIDE de modifier la liste des compétences optionnelles comme suit :

- d'ajouter la compétence « *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* »,

DECIDE de modifier la liste des compétences facultatives comme suit :

- de supprimer la compétence « *aménagement de la vallée de l'Orge* » ; cette compétence étant désormais intégrée dans le cadre de la compétence « *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement* »,
- de modifier la compétence « la base aérienne 217 (SIVU) » en « *orientation et soutien aux actions du SIVU* »,
- de modifier la compétence « *gestion poteaux incendie* » en « *service public de défense extérieure contre l'incendie* »,

- de modifier la compétence « soutien aux actions culturelles des communes de Arpajon, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville » en « soutien aux actions culturelles suivantes :

La fête de la science et la sensibilisation à la culture scientifique,

- *Les champs de la Marionnette dans le cadre des actions de sensibilisation et des actions visant à en promouvoir la diffusion*

- *Le salon du Livre de Jeunesse à Saint-Germain-lès-Arpajon et les actions visant à promouvoir la lecture publique »,*

- d'ajouter la compétence « *Soutien aux actions sportives d'associations à rayonnement intercommunal* »,

- d'ajouter la compétence « *Organisation de manifestations exceptionnelles à l'échelle du territoire ayant pour objet la célébration d'une date ou d'un événement particulier liés à la promotion de la vie culturelle et sportive* »,

- d'ajouter la compétence « *Transport scolaire vers les piscines de Breuillet et La Norville pour les enfants des écoles primaires des villes de Arpajon, Avrainville, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, la Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville et Saint Germain-lès-Arpajon* »,

- de modifier la compétence « *mise en réseau de la lecture publique* » en « *Mise en réseau informatique de la lecture publique sur le territoire par le biais de l'intégration d'un SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques), d'un catalogue commun, d'un portail web, d'un service de réservation, de prêt inter-bibliothèques, de mise à disposition de matériels et gestion technique et administrative des modalités de mise en réseau* »,

- de modifier la compétence « *prévention spécialisée* » comme suit « *Contribution aux actions de prévention spécialisée par le financement d'associations mandatées par le Département sur le territoire des communes d'Arpajon Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-Le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville et participations à la mise en œuvre du Schéma Départemental de la Prévention Spécialisée* »,

Concernant la compétence « *Petite Enfance* » :

- Modifier le 3ème paragraphe comme suit : « *Construction, gestion et entretien des structures d'accueil de la petite enfance existantes et à créer sur les communes d'Arpajon, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville. Les structures existantes sont :*

- * *Le bâtiment et le service de la halte-garderie d'Arpajon*

- * *Le bâtiment et le service de la crèche familiale d'Arpajon*

- * *Le bâtiment accueillant la crèche flocons-papillons d'Arpajon*

- * *Le bâtiment et le service de la halte-garderie de Breuillet*

- * *Le bâtiment et le service de la crèche familiale de Breuillet*

- * *Le bâtiment et le service de la crèche familiale d'Egly*

- * *Le bâtiment et le service de la halte-garderie d'Egly*

* *Le bâtiment et le service de la halte-garderie de Marolles-en-Hurepoix*

* *Le bâtiment et le service du multi-accueil d'Ollainville*

* *Le bâtiment accueillant la crèche « les petites canailles » de Bruyères-Le Châtel*

* *Le multi-accueil de Cheptainville ».*

- Ajouter un 4ème paragraphe comme suit : « *Gestion et animation d'un lieu d'accueil enfants-parents itinérant labellisé à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne sur les communes d'Arpajon, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-Le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville,*

- de modifier la compétence « *Action sanitaire et sociale sur le territoire des communes d'Arpajon, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-Le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville* » comme suit : « *Accompagnement et soutien aux associations d'aide à la personne et aux porteurs de projets associatifs et solidaires sur les communes d'Arpajon, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-Le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville* »,

- d'ajouter le compétence « *Missions associées à la GEMAPI* » : lutte contre la pollution, acquisition de terrains nécessaires à l'entretien ou à l'aménagement des cours d'eau et de leurs abords et qui peuvent être éventuellement ouvert au public, protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants, mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ;

- d'ajouter la compétence « *Gestion des milieux naturels et accueil du public* » : préservation et la valorisation des milieux naturels, aménagement pour l'ouverture et l'accueil du public.

APPROUVE les statuts annexés à la présente délibération.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mardi 03 avril 2018.

Clôture de la séance : 23h20.

* * * * *

INTRODUCTION MADAME LE MAIRE
ANNEXE 1

*Chers collègues
Mesdames et Messieurs*

A l'exception d'une certaine habilité du nouvel exécutif à faire passer le ressassé libéral pour de la nouveauté, malheureusement, rien ne change pour l'exercice budgétaire 2018. C'est toujours le même enrobage catastrophiste sur nos déficits. Sur le poids démesuré de la dépense publique. Toujours le chantage à la compétitivité et la ritournelle sur les insupportables « charges » qui pèseraient sur nos entreprises. Toujours la même volonté d'asphyxier nos services publics. D'en réduire les moyens et les missions. En témoigne la situation alarmante de nos hôpitaux publics ou celle de nos maisons de retraite. Toujours ce doigt accusateur sur les fonctionnaires. Cette obsession d'en réduire les effectifs. En témoigne l'ahurissant plan en préparation pour en licencier 120 000. Bref, au total, toujours les mêmes recettes ultra-libérales, la même austérité budgétaire. Et toujours les mêmes, l'écrasante majorité de nos concitoyens, qui en pâtissent. Et toujours les mêmes, les ultra riches, qui se régalent de tant de cadeaux fiscaux, et en tout premier lieu de la disparition de l'ISF.

Donc rien de nouveau. Après les 11 milliards de ponction effectuée sous la précédente législature. Ce sont 13 milliards d'euros d'économies qui sont programmés sur le dos des collectivités. En revanche c'est dans la méthode pour y parvenir, qu'il y a du nouveau. Je remets les choses dans le contexte des annonces et je fais un peu de décryptage. Dans le même temps où était donc annoncé cette purge de 13 milliards. Le gouvernement, pour faire bonne mesure, annonçait que 80 % des contribuables, payant la taxe d'habitation en seraient, par étape, exonérés d'ici 2020. Et de nous promettre que le manque à gagner sera compensé à l'euro près. Absolument personne n'y croit. Et surtout pas l'association des Maires de France. Mais qui dit compensation de l'État dit dépenses supplémentaires. Car il faut bien trouver l'argent quelque part. C'est ce qui nous vaut depuis le 1^{er} Janvier, les hausses de la CSG, de diverses taxes, sur le gaz, l'eau, l'électricité, les carburants etc. Et je passe sur l'envolée des coûts des assurances, des mutuelles, du forfait hospitalier, des remboursements de médicaments. Ça c'est maintenant que nous le payons. Mine de rien, ça fait quelques milliards pris sur le pouvoir d'achat des ménages. Et aujourd'hui ils s'en rendent compte. Mais ça ne fait pas encore la maille. Ce sont 13 milliards d'économies qui sont visés. C'est là qu'intervient la nouvelle méthode. Elle est d'une rare perversité. En effet jusqu'ici la baisse de la dépense publique appliquée aux collectivités, se traduisait simplement : l'État décidait de baisser ses dotations. Point final. Aujourd'hui le gouvernement nous dit : attention ! les collectivités locales devront strictement maintenir leurs budgets de fonctionnement sous la barre des 1,2 % d'évolution annuelle. Autrement dit, au mieux du mieux, il faudra être à budget constant durant cinq ans et au pire, chaque année de le baisser à concurrence du seuil des 1,2%. Et si, par exemple, l'inflation était à 1,5% la dépense devra baisser de 0,3 %. Par ce biais l'État compte économiser entre 2 et 3 milliards d'euros chaque année. Et ce, quoi qu'il arrive, quelles que soient les situations et quels que soient les projets. Ce sont les Préfets qui seront chargés de veiller au grain. Et tant pis pour l'autonomie de gestion des collectivités censée être garantie par la constitution.

En s'attaquant aux budgets de fonctionnement l'exécutif sait ce qu'il fait. Ces budgets sont ceux qui, au quotidien, permettent de faire vivre le service public local. La cible est donc toute désignée. Sont directement visés les personnels, les moyens de nos services publics de proximité et donc les prestations fournies aux populations. On voit bien l'effet recherché. Car si rien ne peut plus être entrepris qui génère du budget de fonctionnement, alors plus de nouveaux services à la population. Plus de recrutement. Plus de nouvelles initiatives. De fait le dispositif imaginé par le gouvernement est un appel, à peine déguisé, à privatiser ou supprimer des prestations de service public. Beaucoup de collectivités locales, par aveuglement libéral, n'ont pas attendu cet appel pour se prêter à ces renoncements. Mais avec ce dispositif se met en place un aspirateur à les généraliser. Et aujourd'hui je prends les paris. Nombre de villes, pour rester dans les clous des 1,2 %, n'hésiteront pas à céder au privé leur restauration scolaire, leurs crèches, leurs Centres de loisirs, l'entretien de leurs écoles, ou de leurs espaces verts. C'est sûr quand le privé prend la main, en termes comptables, en apparence, les budgets de fonctionnement s'allègent. Sauf qu'il y a un gros hic. C'est qu'au bout, ce sont les habitants qui devront sortir la carte bancaire. Et pas comme aujourd'hui, dans le cadre du service public, qui permet, quels que soient ses revenus, un égal accès aux prestations selon ses revenus. Là il faudra payer plein pot au privé chacune des prestations utilisées. Et ces prestations seront même payés une deuxième fois : car les services qui seront privatisés, la collectivité devra

aussi, pour partie, rémunérer le prestataire. Et là ça passera tout simplement par l'impôt. Voilà donc décrypter la nouvelle méthode pour toujours et encore baisser la dépense publique. Et plus fondamentalement la méthode pour casser, mais cette fois à grande échelle, on le voit en ce moment dans bien des secteurs, le meilleur des conquêtes démocratiques et sociales de l'après-guerre.

Alors au risque de me répéter, rappelons-le : les dépenses publiques des collectivités territoriales, comme des grands services publics nationaux, sont directement utiles à tous les membres de la société. Elles sont foncièrement légitimes, car elles n'ont pas d'autre fonction que de répondre à l'intérêt humain et donc à l'intérêt général. Ce sont ces dépenses qui permettent de vivre ensemble et de faire société. Ces dépenses, par ce qu'elles sont mutualisées, permettent à chacun, indépendamment de ses moyens, d'être traité à égalité. Ce sont elles qui permettent de soigner, de scolariser, de loger, de transporter, de cultiver, de protéger, ou d'équiper les villes et le pays dans tous les domaines. C'est à ça qu'on s'attaque depuis au moins 20 ans.

Est-il besoin de dire, qu'à Morsang, nous refusons de participer à cette entreprise de démolition. Car si toutes les villes sont confrontées aux mêmes difficultés. Toutes n'y apportent pas les mêmes réponses. Entre hausse des impôts, privatisations, suppressions de services publics, mise à la diète des associations et du mouvement sportif, beaucoup ont fait le choix de faire supporter les difficultés aux habitants. Morsang sur 10 ans a perdu 37 millions d'euros de recettes. Si nous avions fait comme ces villes, pour simplement compenser ces pertes, il aurait fallu, chaque année, augmenter les impôts de 3 %. Tout en nous endettant inconsidérément. Nous n'avons pas cédé à ces tentations. Nos taux d'impositions sont inchangés depuis 15 ans. Et notre niveau d'endettement n'a jamais été aussi bas depuis 20 ans. Nous n'avons sacrifié aucun des services rendus à la population, ni taillé dans nos aides à la vie associative. Franchement nous n'avons pas à rougir de ce que nous parvenons à faire. Mais ce cap est difficile à tenir. Car il a ses contradictions. Et la première c'est celle entre les attentes légitimes exprimées par les Morsaintois et nos capacités financières et humaines à y répondre convenablement.

C'est le revers de la médaille. J'en ai conscience. Mais j'assume la difficulté. Non que je me sois convertie au masochisme. Mais c'était notre engagement fondamental : mettre en œuvre notre programme municipal sans avoir à assommer fiscalement les Morsaintois, sans obérer l'avenir de notre service public local et sans réduire nos moyens d'intervention pour faire vivre les solidarités, les fraternités et notre vie associative. Les Morsaintois, en temps voulu, feront les comparaisons utiles et jugeront si notre voie était la plus appropriée à notre situation. Ou si nous devons, ici, appliquer la brutalité des recettes libérales mises en œuvre ailleurs.

J'ajoute que notre Agglo est particulièrement et lourdement impactée. Elle aussi doit faire des arbitrages difficiles. Ainsi, les enveloppes budgétaires qu'elle dédie aux réfections des voiries ne donneront à aucune de ses 21 villes de quoi satisfaire les besoins et les attentes. Mais dans le même temps félicitons-nous de son choix de nous accompagner dans la réhabilitation de l'Orangerie du Château, qui accueillera notre Maison de l'environnement. Et par voie de conséquence offrira aux activités jeunesse des locaux mieux adaptés pour leur déploiement.

Au total donc, ce que nous concrétisons depuis 2014, n'est finalement rien d'autre que ce pourquoi les Morsaintois nous ont élus. Je n'entre pas dans le détail des projections contenues dans la note d'orientation. Le démarrage des travaux du nouveau CTM sera évidemment le gros morceau de l'année. Mais d'autres significatives interventions sont ciblées. Je pense, entre autres, au renouvellement complet du parc informatique de nos écoles. La concrétisation de l'espace numérique d'accès aux droits. La généralisation de l'implantation des carrés potagers à proximité de nos groupes scolaires. La concrétisation de nouveaux jardins familiaux. La mise à disposition de logements pour les femmes subissant des violences. La poursuite des mises aux normes d'accessibilité de nos bâtiments. Une enveloppe dédiée à l'entretien de notre patrimoine scolaire et sportif. Et à ce propos, pour la troisième fois, nous allons solliciter le fonds de soutien à l'investissement en vue de la rénovation de l'école Cachin. Par deux fois nous avons reçu un refus. Cette année nous mettrons l'insistance et tous les moyens pour être, cette fois, je l'espère, entendu. Nous voulons aussi sur ce budget, comme c'est le cas depuis 10 ans, préserver la totalité des moyens consacrés à la petite enfance, à la culture, à la vie associative et à nos politiques de solidarité.

J'ajoute, car c'est maintenant qu'il faut s'y prendre, que je vais proposer au mouvement sportif, une série de rencontres, pour commencer à réfléchir, comme je l'ai annoncé à mes vœux, à ce que pourrait être le futur équipement sportif qui sera construit en lieu et place de l'ancien CTM.

Tels sont chers collègues, Mesdames et Messieurs, quelques éléments de réflexion pour alimenter notre débat.

* * * * *

Intervention de Mme DURANTON ANNEXE 2

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs

Chaque année vous faites du DOB un véritable spectacle où se presse la foule de vos inconditionnels. La mise en scène est savamment orchestrée : le décor, inhabituel et solennel, l'intrigue – toujours la même où face à l'Etat qui ne laisse aucune marge, face au capitalisme et aux méchants libéraux sans cœur, la ville de Morsang résiste, le public, venu en nombre pour faire la claque, relancer le débat et vous permettre de « tacler » l'opposition.

L'année dernière c'était très drôle car je ne disais rien et vos adjoints dont les répliques avaient été calées sur mes potentielles interventions disaient « on sait bien que Mme Duranton ».... La même Mme Duranton qui n'avait pas ouvert la bouche !!!! Ce serait drôle, voire comique, si le sujet n'était aussi grave. Au-delà du budget et du débat d'orientation budgétaire, c'est bien la démocratie qui est en jeu. Cette démocratie que vous méprisez, cette expression différente de la vôtre, que vous ne supportez pas. Dans votre monde, qui est décidément celui d'hier, d'avant-hier et même du siècle dernier, la parole n'est pas libre, l'esprit n'est pas libre. La contradiction est un gros mot et tout est sujet à rapport de force.

Alors pour casser un peu ce jeu, je vais commencer. Comme cela vos élus auront libre cours d'intervenir et n'auront pas besoin d'improvisation : le texte sera déjà écrit !

Tout d'abord, Mme le Maire j'ai trop de respect pour votre intelligence et pour celle des Morsaintois et les Morsaintoises qui sont venus assister à ce Conseil municipal alors, s'il vous plait, arrêtez de faire semblant. Cessez ce simulacre de démocratie, cette parodie. Car ce n'est pas pour rien que le terme de débat d'orientations budgétaires s'est transformé en rapport d'orientations budgétaires. De débat, il n'y en a pas et quelques soient les suggestions, les remarques vous ne faites que ce que VOUS voulez... C'est fort dommage, mais reconnaissez le !

Cette année, puisque c'est la période et que nous sommes dans l'univers du spectacle, je pourrais vous accorder une nomination au César du meilleur scénario, car la présentation budgétaire que vous nous avez transmise est d'une très grande clarté, comme si vous vouliez profiter de cette présentation à mi-mandat pour faire le bilan de vos mandats et commencer votre campagne pour 2020 ! Bravo ! Un vrai programme ! Que vous allez naturellement porter avec fierté puisque les orientations que vous nous présentez sont, d'année en année de plus en plus vertueuses : baisse des dépenses de fonctionnement, maîtrise des dépenses de personnels, désendettement de la commune Mais à quel prix Mme le Maire ? Pour quels services ? Pour quelle souffrance des personnels municipaux et quel manque de services au public ? Il n'est pas une semaine sans que je sois informée, soit par des syndicats départementaux, soit directement par des agents municipaux de ce qui se passe en mairie, incohérence dans les directives données, absence de perspectives pour les personnels, dégradation de l'offre de formation, harcèlement, épuisement et démotivation. L'ironie de l'affaire c'est que vous prétendez les défendre mais n'est-ce pas vous, Mme le Maire qui, mobilisée contre la loi El KOMRI qui mettait à mal le droit du travail, vous êtes empressée de licencier un agent communal pour INAPTITUDE ? Niant ainsi la souffrance de cette personne qui, atteinte d'une maladie orpheline était harcelée, méprisée par vous et vos services ! Quelle ironie,

madame que ce soit la commune de Morsang qui ait été la première en Essonne à licencier un agent pour ce motif !

Ce débat, Mme le maire ne change pas de ceux des années précédentes, à quelques exceptions près :

- 1) Une véritable analyse rétrospective dont nous vous remercions car elle permet de poser le sujet ;
- 2) Une comparaison avec les villes de même strate pour montrer combien leur gestion est mauvaise et la vôtre est saine – là encore satisfecit sur toute la ligne
- 3) Une partie plus importante consacrée au contexte d'élaboration budgétaire et moins importante aux considérations politiques : vous avez raison à l'approche des élections votre discours se radoucit et vous laissez à vos amis de la « ville fraternelle » - le sale boulot de monter les uns contre les autres « les nantis » contre « les pauvres locataires », la méchante opposition UDI/LR et la gentille majorité que vous êtes
- 4) Un vrai effort consacré à l'explication des charges de personnel
- 5) Une rétrospective du désendettement de Morsang qui laisse cependant des annuités constantes de l'ordre de 3M d'€ depuis 2007 avec unpic en 2008 lié à la possibilité ouverte aux collectivités par Nicolas Sarkozy d'augmenter leurs investissements fortement et de percevoir le remboursement de TVA avec 2 ans d'avance

Pourtant, concrètement, si on se promène dans Morsang.... On n'a pas le sentiment que cette ville est bien gérée : des rues sales et pas entretenues, des écoles dégradées, des habitants qui se sentent abandonnés à eux-mêmes ou qui ont le sentiment de ne pas être entendus. Auriez-vous oublié, Mme le Maire qu'en 2014 ce sont à peine 500 voix qui vous ont fait remporter la majorité et qu'en l'espace d'un mandat ce sont plus de 1200 personnes qui ont décidé de voter autrement ou de ne pas voter. Pourquoi ? Parce que la fraternité pour vous n'est qu'un mot et que votre projet est un projet qui exclut, qui monte les uns contre les autres, qui attise la haine comme les « torchons » et j'utilise à dessein ce qualificatif, que votre association distribue !

Promenez-vous, Mme le Maire, Boulevard de la Gribelette, rue Paul Eluard, autour du marché. Venez dans les écoles quand il fait -10 dehors et vous verrez dans quelle passoire énergétique nos enfants suivent leurs cours ! Et face à cela vous continuez à construire, à vendre le patrimoine de Morsang – de façon très juteuse si on en juge par le prix obtenu pour les 22 et 24 rue de Savigny, vous détruisez ce qui reste de notre patrimoine, ces écuries du château des tourelles dont vous n'avez jamais voulu me communiquer le rapport d'expertise – Vous construisez alors que les services ne seront pas au rendez-vous. Vous ne présentez aucune perspective aux habitants. Lorsqu'ils s'opposent à vos projets vous les méprisez, lorsqu'ils vous disent que vos projets ne sont pas acceptables et qu'ils ne s'insèrent pas dans le cadre vous leur dites « ouste dehors » - « je suis le Maire et c'est moi qui décide ».

Oui, Mme, vous êtes le Maire et c'est vous qui décidez. Mais vous êtes le Maire et en tant que 1^{er} magistrat de la commune vous devez faire appliquer la loi. Lorsqu'une décision de justice indépendante est prise par la plus haute juridiction et annule un permis de construire que VOUS AVEZ ACCORDE parce qu'il est trop haut, trop large et qu'il ne s'insère pas dans le cadre VOUS DEVEZ FAIRE RESPECTER CETTE DECISION et non pas dire que c'est la faute des riverains. C'est DE VOTRE FAUTE Mme le MAIRE !!!! C'est VOUS que les Morsainois ont élu pour les protéger, pour les défendre, pour les respecter. C'est le jeu de la démocratie et de l'intelligence. Au lieu de cela, vous niez. Et parce que l'attaque est la meilleure des défenses, vous attaquez les riverains, vous jetez sur eux l'anathème... Résultat des courses, ces riverains reçoivent des appels anonymes, sont menacés parce que votre Ville fraternelle est la ville de la Haine !!! Ce n'est pas acceptable !!! Et nous ne pouvons pas l'accepter.

Nous ne pouvons pas accepter que vous ne nous communiquiez aucun document, que les décisions soient prises en catimini, que les commissions ne soient pas réunies, que le Conseil municipal vote

en 2012 une subvention à I3F pour la surcharge foncière du terrain Paillard de près de 200 000 € et que celle-ci disparaisse sans qu'il y ait un acte officiel de renonciation de la part d'I3F à cette subvention. Celle-ci devait être également supportée par l'agglomération. Qu'en est-il ? L'agglomération a-t-elle payé ? Pourquoi I3F a renoncé ? Parce qu'ils savaient que le permis était illégal ? Parce que vous le saviez en toute connaissance de cause ?

Si le bâtiment doit être entièrement ou partiellement détruit combien cela va-t-il coûter ? 10 millions ? Qui va payer ? I3F va-t-il se retourner contre la municipalité ?

Mme le Maire, nous ne pouvons cautionner vos méthodes. C'est la raison pour laquelle nous quittons ce conseil municipal qui n'est qu'un simulacre de démocratie !

* * * * *